**Résolution : BAPE générique sur la filière éolienne**

CONSIDÉRANT la prolifération de projets éoliens sur le territoire agricole et habité du Québec;

CONSIDÉRANT qu’au Québec, le territoire cultivable ne représente que 2% du territoire[[1]](#endnote-1), soit 0,28 hectare cultivable par habitant[[2]](#endnote-2);

CONSIDÉRANT que la sécurité et l’autonomie alimentaire sont essentielles;

CONSIDÉRANT que toute réduction du territoire cultivable menace la sécurité et l’autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) a autorisé à ce jour 99% des demandes de dérogations pour l’installation d’éoliennes en milieu agricole[[3]](#endnote-3);

CONSIDÉRANT le rapport de Madame Janique Lambert, commissaire au développement durable du Québec, publié le 25 avril 2024, soulignant que les terres agricoles sont « *essentielle[s] à l’autonomie alimentaire de la population et au développement du secteur bioalimentaire. Il importe donc d’assurer la protection et la mise en valeur du territoire agricole, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures*. »[[4]](#endnote-4);

CONSIDÉRANT que plusieurs personnalités publiques, incluant le premier ministre, le ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le président général de l’Union des producteurs agricoles et les deux présidents des unions municipales québécoises, se sont prononcés publiquement en faveur de la protection des terres agricoles et de l’autonomie alimentaire[[5]](#endnote-5);

CONSIDÉRANT l’étude de l’Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) du 14 mars 2024 démontrant que les retombés économiques du développement de la filière éolienne privée ne profitent pas de façon équitable aux municipalités et aux citoyens du Québec, mais profitent surtout à l’industrie privée et à ses actionnaires[[6]](#endnote-6);

CONSIDÉRANT que dans cette même étude, le développement de la filière éolienne privée soulève d’importants enjeux concernant la mission d’Hydro-Québec[[7]](#endnote-7);

CONSIDÉRANT les nombreuses préoccupations citoyennes soulevées depuis plusieurs mois, autant dans notre municipalité qu’ailleurs au Québec, au sujet du développement de la filière éolienne;

CONSIDÉRANT les nombreuses questions soulevées, autant par les élus que par les citoyens de nombreuses MRC au Québec qui demeurent sans réponses claires et satisfaisantes[[8]](#endnote-8);

CONSIDÉRANT les préoccupations de ce conseil pour l’avenir des terres agricoles, des milieux naturels et de la qualité du milieu de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT qu’il y a urgence d’agir compte tenu de l’objectif d’Hydro-Québec de tripler le nombre d’éoliennes sur le territoire d’ici 2035[[9]](#endnote-9);

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n’a pas jugé bon de déclencher une étude environnementale stratégique sur la filière éolienne conformément à l’article 95.10 de la Loi sur la qualité de l’environnement (LQE) qui prévoit que « *les stratégies, les plans ou les autres formes d’orientations… doivent faire l’objet d’une évaluation environnementale stratégique*. »;

CONSIDÉRANT que de nombreuses audiences du Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE) ont eu lieu au Québec au sujet de nombreux projets éoliens, mais qu’aucune analyse d’ensemble n’a été faite à ce jour;

CONSIDÉRANT qu’un BAPE générique serait le meilleur outil pour faire cette analyse d’ensemble;

CONSIDÉRANT le désir de ce conseil pour que les enjeux entourant le développement éolien en milieu habité et agricole soient éclairés par le biais d’un BAPE générique;

CONSIDÉRANT que selon l’article 6.3 de la Loi sur la qualité de l’environnement (LQE), « *le BAPE a pour fonctions d’enquêter sur toute question relative à la qualité de l’environnement que lui soumet le ministre de l’Environnement et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l’analyse qu’il en a faite*. »;

CONSIDÉRANT que selon l’article 6.3 de la LQE, le BAPE doit « *tenir des audiences publiques ou des consultations ciblées dans les cas où le ministre le requiert.* »;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR XXX et résolu par ce Conseil :

* Que le conseil municipal de … prenne position en faveur d’un BAPE générique sur la filière éolienne;
* Que le conseil municipal de … demande au ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charrette, de se prévaloir du pouvoir qui lui est confié en vertu de l’article 6.3 de la LQE et de donner le mandat d’un BAPE générique sur la filière éolienne au Bureau d’audiences publiques sur l’environnement;
* De transmettre cette résolution aux personnes et aux organismes désignés ci-dessous en réitérant la position du conseil et en leur demandant de l’adopter, de l’appuyer ou d’agir selon leur champ de compétences afin d’exiger la tenue d’un BAPE générique sur la filière éolienne:
  + Les municipalités de la MRC de …;
  + La MRC de …;
  + Le Ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charette;
  + Le Ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation, Monsieur André Lamontagne;
  + La Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, Madame Andrée Laforest;
  + Le Ministre de l’Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Monsieur Pierre Fitzgibbon;
  + Le premier ministre, Monsieur François Legault;
  + Le député ou la députée provincial;
  + Monsieur Marc Tanguay, chef du parti Libéral du Québec;
  + Monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et Madame Christine Labrie, co-portes-paroles de Québec Solidaire;
  + Monsieur Paul Saint-Pierre-Plamondon, chef du parti-Québécois;
  + Monsieur Éric Duhaime, chef du parti Conservateur du Québec;
  + Madame Martine Ouellet, cheffe de Climat Québec;
  + Monsieur Martin Caron, président général de l’Union des producteurs agricoles;
  + Le président ou la présidente de l’UPA régional;
  + Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération Québécoise des Municipalités;
  + Monsieur Martin Damphousse, président de l’Union des Municipalités du Québec;
  + Monsieur Patrick Gloutney, Président du Syndicat SCFP-QUEBEC;
  + Madame Carole-Anne Lapierre, Alliance SaluTERRE;
  + Monsieur Normand Beaudet, Fondation Rivières;
  + Madame Mélanie Busby, Front commun pour la transition énergétique;
  + Monsieur Philippe Duhamel, Regroupement vigilance énergie Québec;
  + Madame Myriam Thériault, Mères au front;
  + Madame Rachel Fahlman, Vent d’élus;
  + Comité citoyen local.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ ou MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

**Références**

1. [L’agriculture au Québec](https://www.upa.qc.ca/citoyen/apprendre/lagriculture-au-quebec), UPA, consulté le 28 avril 2024. [↑](#endnote-ref-1)
2. [Nos terres agricoles sont-elles réellement notre garde-manger?](https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/798166/libre-opinion-terres-agricoles-sont-elles-reellement-notre-garde-manger), 16 septembre 2023. [↑](#endnote-ref-2)
3. [La filière batterie menace le territoire agricole, constate le MAPAQ](https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2013448/terres-agriculture-mines-batteries-cptaq-quebec), 28 septembre 2023. [↑](#endnote-ref-3)
4. [Québec n’en fait pas assez pour empêcher la dégradation des terres agricoles](https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2067695/sols-agricoles-rapport-commissaire-environnement?fbclid=IwZXh0bgNhZW0CMTAAAR0FndBOHLryseY_-iQTI49rA73OI4oLtG3kSipPbIubdaNcT-jhaS4fn98_aem_AcVRbcF9r7ztu264XRxyqtV2dRRpTX2DHfccdqddOokC-WYa-qw3Bu5mISNw0ZH8zlrtn9DYvdYvm3qhAignUsv3), 25 avril 2024. [↑](#endnote-ref-4)
5. Voir la note « Citations des personnalités publiques » ci-dessous pour les citations en question. [↑](#endnote-ref-5)
6. [La privatisation de l’énergie éolienne et l’impact sur la mission d’Hydro-Québec](https://irec.quebec/publications/rapports-de-recherche/la-privatisation-de-lenergie-eolienne-et-limpact-sur-la-mission-dhydro-quebec), 14 mars 2024. [↑](#endnote-ref-6)
7. Ibid. [↑](#endnote-ref-7)
8. [TES Canada : la MRC de Mékinac interpelle le ministre Fitzgibbon](https://www.lenouvelliste.ca/actualites/actualites-locales/2024/04/25/tes-canada-la-mrc-de-mekinac-interpelle-le-ministre-fitzgibbon-CNRIAACWSRFBBOUGNLD36FGOME/), 25 avril 2024. [↑](#endnote-ref-8)
9. [Plan d’action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère](https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/plan-action-2035.pdf).

   **Citations des personnalités publiques**

   Le premier ministre, François Legault, a dit que « *l’autonomie alimentaire c’est… une priorité.* »

   Source : [Protection des terres : questionnement sur l’emplacement des éoliennes](https://agroquebec.quebec/protection-des-terres-questionnement-sur-lemplacement-des-eoliennes/), 29 juin 2023.

   Le ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, André Lamontagne, a déclaré le 20 février 2024 au sujet des projets éoliens qu’il faut « *tout faire pour ne pas être en zone agricole.* »

   Source : [Le ministre de l’Agriculture réticent aux éoliennes sur les terres agricoles](https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2050790/ministre-agriculture-eoliennes-terres), 20 février 2024.

   Martin Caron, le président général de l’Union des producteurs agricoles du Québec, a dit, au sujet du développement éolien au Québec : « *on veut que ça se fasse à l’extérieur des terres agricoles*. »

   Source : [Protection des terres : questionnement sur l’emplacement des éoliennes](https://agroquebec.quebec/protection-des-terres-questionnement-sur-lemplacement-des-eoliennes/), 29 juin 2023.

   Martin Damphousse, le président de l’Union des Municipalités du Québec, a dit, au sujet de l’emplacement des éoliennes : « *on peut assurément les placer en dehors des belles terres agricoles.* »

   Source : [Protection des terres : questionnement sur l’emplacement des éoliennes](https://agroquebec.quebec/protection-des-terres-questionnement-sur-lemplacement-des-eoliennes/), 29 juin 2023.

   Jacques Demers, le président de la Fédération Québécoise des Municipalités, a dit, au sujet de l’emplacement des éoliennes : « *il n’y a pas personne qui vise de mettre ça nécessairement en terres agricoles quand ils ont le choix.* »

   Source : [Protection des terres : questionnement sur l’emplacement des éoliennes](https://agroquebec.quebec/protection-des-terres-questionnement-sur-lemplacement-des-eoliennes/), 29 juin 2023. [↑](#endnote-ref-9)